



**PROCES-VERBAL
DU COMITE DE PILOTAGE
DE L'EUR ODYSSEE DU MARDI 5 MAI 2026**
Adopté en COPIL du 30 juin 2026

Séance tenue en présentiel

Etaient invité.e.s :

MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Direction de l'EUR : Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT / **Direction laboratoire :** Lionel GOURICHON, Barbara MEAZZI, Marie LESCLINGAND / **Direction département :** Isabelle PIMOUGET-PEDARROS (départ à 11h), Gille FRIGOLI (départ à 11h15) / **Autres membres :** Bruno DE CARA (départ 11h30), Isabella FERONI

Avaient donné procuration

Dennis FOX & Sandra PEREZ à Julien ANDRIEU
Véronique MAGRI & Gilles FRIGOLI (à partir de 11h15) à Marie LESCLINGAND
Laurent FOURNIER & Jean-Christophe MARTIN à Fanny VERKAMPT
Christophe CHARLIER à Lionel GOURICHON
Bruno DE CARA (à partir de 11h30) à Isabella FERONI

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Secrétariat de séance : Myrina MEUNIER

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Emmanuel TRIC, Franck BRILLET, Yannick RUMPALA, Jules LEPOUTRE, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Nicolas PELISSIER, Claudine BATAZZI, Serge QUILIO, Thierry LONG, Jennifer BASTART

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du COPIL du 6 mars 2026
2. Budget
3. Droits différenciés
4. Informations et questions diverses

M. Julien ANDRIEU ouvre la séance à 9 heures 30 et rappelle l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du COPIL du 6 mars 2026

Il s'agit du procès-verbal de la séance du COPIL du 6 mars 2026.

Les membres tiennent à saluer la qualité des comptes rendus.

Le Copil et la direction de l'EUR remercie chaleureusement Mme Monique Verrière pour la précision et le soin apportés à leur rédaction.

Le procès-verbal du COPIL du 6 mars 2026 est adopté à l'UNANIMITE



2- Budget**SFRI**

Mme Myrina Meunier rappelle l'organisation du budget SFRI alloué aux EUR, structuré en quatre postes distincts :

- Missions d'accueil d'enseignants étrangers : 0 € engagés ; 27 500 € restant à engager
- Bourses de mobilité : 36 000 € engagés ; 127 500 € restant à engager
- Bourses d'excellence : 69 000 € engagés ; 59 812 € restant à engager
- Manifestations internationales : 18 616,36 € engagés ; 54 108,64 € restant à engager

Il est confirmé que le programme SFRI est prolongé dans son intégralité jusqu'en 2029 suite à une évaluation de mi-parcours positive.

L'analyse de l'exécution budgétaire met en évidence une sous-utilisation marquée de l'enveloppe dédiée à l'accueil de professeurs invités. Cette situation s'explique notamment par la complexité de l'outil IFA, jugé peu adapté aux besoins des partenaires internationaux de l'EUR ODYSSEE. Les contraintes logistiques et financières, en particulier liées à l'avance de frais en fait un dispositif difficilement utilisable par l'ensemble des EUR. Le poste « professeurs invités » doit faire l'objet d'une évaluation, soit par une réaffectation complète vers l'un des trois autres postes de dépenses, le basculement entre postes étant désormais autorisé, soit par une réflexion de l'établissement pour adapter l'outil existant.

Les dispositifs de bourses à destination des étudiants, bourses de mobilité et bourses d'excellence, présentent eux un bon niveau de consommation depuis leur mise en place.

En revanche, l'enveloppe consacrée aux manifestations internationales (notamment pour les ETI) demeure peu mobilisée. Une réflexion apparaît nécessaire afin d'analyser la manière dont la communauté académique pourrait se saisir de ce dispositif et d'identifier les leviers permettant d'en favoriser une mobilisation plus large.

Mme Fanny Verkampt rappelle que le projet court jusqu'en 2029, permettant ainsi d'envisager des ajustements progressifs. Des pistes de développement sont évoquées, notamment en direction des étudiants, telles que la mise en place de cycles de conférences

M. Bruno De Cara s'interroge sur la capacité du SFRI à soutenir le développement des relations internationales. Il est répondu que cela est possible à la fois via les manifestations internationales et l'accueil de professeurs invités.

M. Lionel Gourichon interroge la direction sur la possibilité de mobiliser ces financements pour des chantiers de fouilles en lien avec le chantier organisé annuellement par Mme Sandra Zanella et qui rencontre des difficultés de financement. M. Julien Andrieu évoque la possibilité de soutenir des mobilités individuelles pour les étudiants mais souligne la nécessité d'échanger avec le COSP afin d'affiner ces orientations.

IDEX

Il est rappelé que la feuille de route de l'IDEX, présentée en octobre au VP IDEX, prévoit une programmation budgétaire précise à hauteur de 85 000 € sur un total de 110 000 €. À ce stade, les dépenses suivent globalement cette planification. Conformément à l'an dernier, une enveloppe résiduelle d'environ 20 000 à 25 000 € est conservée afin de permettre le financement de projets émergents en cours d'exercice.

Parmi les options d'utilisation de l'enveloppe résiduelle, l'organisation d'une École Thématique Internationale (ETI) a été envisagée. Celle-ci pourrait intégrer une dimension « PhD track », attendue par la gouvernance. Toutefois, dans la mesure où ce type d'action peut être financé dans le cadre du SFRI, il est proposé de privilégier ce dispositif pour préserver les crédits IDEX.

Une seconde option, soumise à discussion, concerne le recrutement d'un-e chargé-e de mission recherche pour une durée de six mois. Ce poste aurait pour objectif d'accompagner la définition d'une stratégie de réponse aux appels à projets, notamment européens, en s'appuyant sur des réseaux en cours de consolidation (en particulier en Amérique centrale et en Afrique de l'Ouest).

Ce poste s'inscrirait en complément du poste chargé de mission dédié au LIA (Laboratoire International Associé), en cours de recrutement (prise de fonction espérée au 1er juin pour une durée de six mois). Un recouvrement partiel entre ces deux fonctions serait souhaité afin d'assurer la cohérence des actions engagées et de renforcer la structuration d'une stratégie de recherche et d'internationalisation. Une stratégie de développement international pourrait, à moyen terme, favoriser la mise en place d'outils structurants, tels que des dispositifs pédagogiques (p.ex., des diplômes délocalisés) favorisant le développement de ressources propres. Plus largement, il s'agirait de favoriser les collaborations inter-laboratoires en soutenant les chercheurs dans la réponse à des AAP, sans se substituer aux laboratoires ni empiéter sur leur périmètre scientifique. Ce poste n'a pas vocation à intervenir directement dans les activités des laboratoires, mais à soutenir les dynamiques collectives et les coopérations au sein de l'EUR. Le LIA ne dispose pas, à ce stade, de budget propre et sa viabilité dépendra de sa capacité à s'inscrire dans des dynamiques de financement, notamment via des réponses à des AAP. Dans ce contexte, le renforcement de la capacité d'accompagnement de la communauté vers les AAP de recherche apparaît comme un enjeu structurant. Il est toutefois précisé que le projet se situe actuellement en phase de diagnostic, c-à-d évaluation de sa pertinence et de sa faisabilité. La personne recrutée aura pour mission d'identifier les unités de recherche partenaires et d'explorer les possibilités de collaboration. Mme Fanny Verkampt demande aux DU de prêter attention aux sollicitations de la future personne recrutée sur ce poste.

Sur le poste de chargé de mission recherche, le profil du poste reste à ce stade ouvert, le Copil IDEX devra encore valider la possibilité de recrutement avant d'aller plus loin. Son maintien à moyen et long terme sera conditionné aux capacités de l'EUR à générer de nouvelles ressources via les AAP notamment pour un auto-financement.

Plusieurs points d'attention sont soulevés par les conseillers :

- la nécessité d'articuler ce recrutement avec les missions existantes, notamment celles des services centraux, tout en soulignant l'intérêt d'un positionnement interne à l'EUR, compte tenu de la spécificité du périmètre scientifique,
- les contraintes de calendrier, en particulier liées à la période estivale, susceptibles de réduire le temps effectif de recouvrement entre les deux fonctions si la prise de poste intervient à la rentrée.

Enfin, des ajustements budgétaires sont évoqués. Le financement des gratifications de stages pour l'OTECCA n'ayant pas fait l'objet d'une demande cette année, une partie des fonds pourrait être redéployée vers l'observatoire des migrations dont la dotation a été abaissée et exprime des besoins supplémentaires. Le calendrier de ses actions est précisé par Mme Marie Lesclingand, il est envisagé de réévaluer ces besoins en cours d'année, un ajustement budgétaire pourra être étudié au mois de juillet.

Enfin, Mme Fanny Verkampt signale un décalage du calendrier de l'AAP contrat doctoral commun EUR HEALTHY et EUR ODYSSEE. Le premier appel ayant été infructueux, une relance a été faite, nécessitant une prolongation de deux mois et entraînant des coûts supplémentaires hors périmètre SFRI. La mobilisation du budget IDEX est envisagée pour couvrir ces dépenses qui devraient s'élever à deux mois.

La répartition et les pistes de réflexion concernant le budget IDEX sont adoptées à l'UNANIMITE

Budget composante

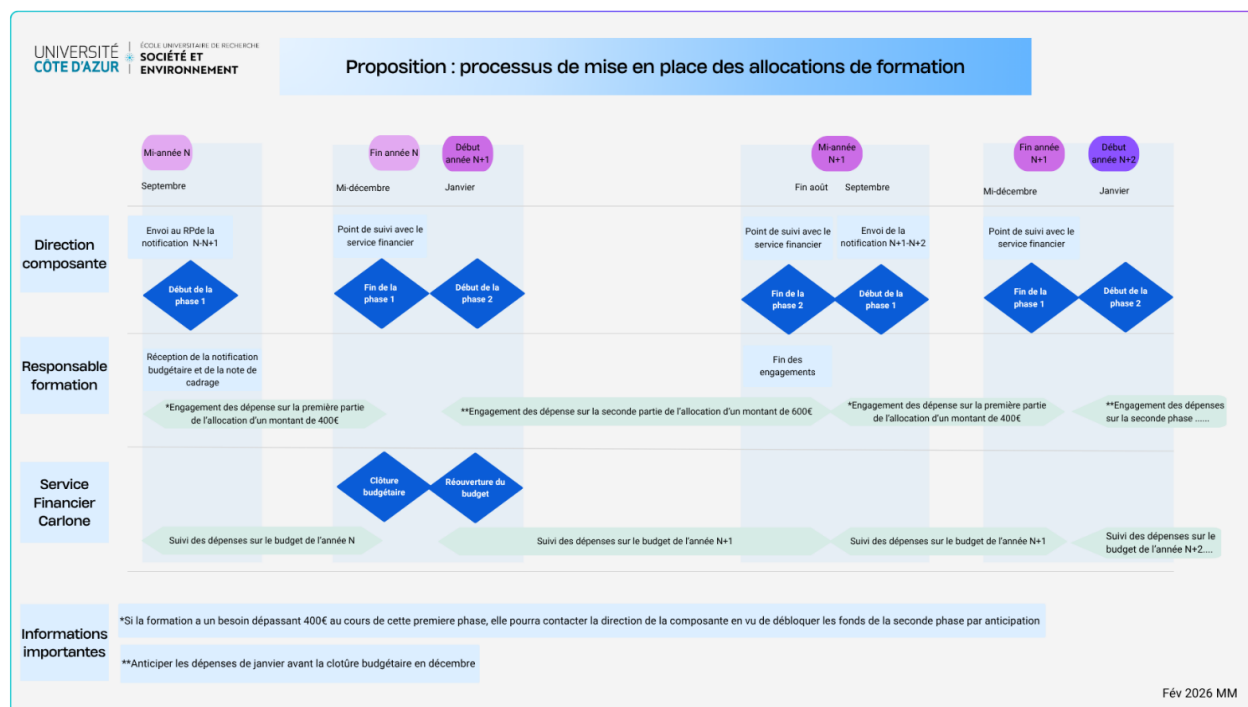
- Allocation des formations

À la suite d'un rappel des risques financiers auxquels l'EUR doit faire face (faible diversification des recettes, baisse des aides pour l'apprentissage, modèle économique UNICA renforcé avec prélèvement supplémentaire par l'établissement sur les ressources propres de la composante, etc.) Mme Fanny Verkampt souligne les efforts réalisés par les formations en apprentissage pour diminuer leurs budgets de fonctionnement afin d'alimenter davantage le budget commun. Il est rappelé que les allocations constituent une priorité budgétaire. Cette priorité, au regard de la baisse globale du budget de la composante, implique potentiellement des réductions ou des pertes de financement sur d'autres postes de dépenses.

Mme Marie Lesclingand revient sur le cadrage concernant l'achat d'ordinateurs. La licence de sociologie souhaiterait faire l'acquisition d'un ordinateur à prêter à des étudiants de licence en difficultés. Jusqu'à présent, ces besoins étaient couverts via la bibliothèque universitaire, mais les modalités de prêt devenant de plus en plus complexes, l'équipe pédagogique souhaiterait investir dans ce sens.

La direction de l'EUR précise que l'acquisition de matériel informatique pour les responsables pédagogiques ou les achats destinés directement aux étudiants ne relèvent pas du point de vigilance présent dans le cadrage des allocations aux formations. Le cadrage vise à cantonner l'utilisation de l'enveloppe à des fins ne relevant pas directement de l'amélioration des conditions de travail et d'études des étudiant.e.s, de la qualité et attractivité de la formation par exemple. La direction de l'EUR propose de revenir sur cette demande lors des échanges prévus au point suivant concernant l'utilisation des droits différenciés. Elle pourrait enrichir une piste de réflexion envisagée.

Mme Myrina Meunier présente par la suite un travail mené sur le réaligement des allocations sur le calendrier académique.



L'objectif étant de faciliter la projection des équipes enseignantes en charge de ces allocations sur une année universitaire, et non plus sur une année civile.

La proposition consiste à ouvrir les allocations à compter du 1er septembre, avec une période d'utilisation jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Pour les formations, cette mise en cohérence avec le rythme académique devrait permettre une gestion plus lisible et plus fluide des fonds. En revanche, du point de vue de la composante et du service financier, cette organisation impliquera une gestion articulée entre deux exercices budgétaires : le budget de l'année N pour la période de septembre à décembre, puis celui de l'année N+1 pour la période de janvier à août.

Une vigilance particulière sera demandée afin d'éviter, dans la mesure de possible, que les formations n'engagent la totalité de leur allocation dès l'exercice N.

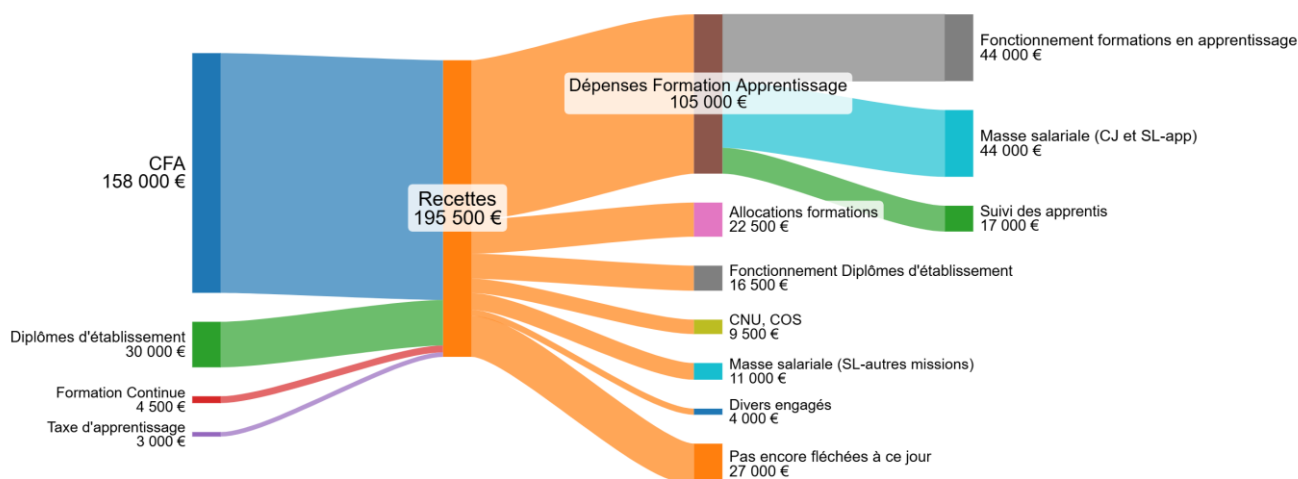
La direction de l'EUR indique qu'elle s'engage à maintenir une priorité forte, chaque année, au budget dédié aux allocations des formations. Elle fait ainsi le choix d'assumer un risque maîtrisé concernant la part des allocations qui reposera sur le budget de l'année N+1. Pour cette année de transition, le budget de la composante devra supporter une charge plus importante au titre des allocations, dans la mesure où deux enveloppes budgétaires seront ouvertes simultanément sur un même exercice financier.

Il est enfin rappelé que les fonds non utilisés des allocations repartent dans le pot commun du budget composante et pourront servir d'autres actions. Il est également précisé que cette proposition n'a pas vocation à simplifier le suivi budgétaire de la composante, mais qu'elle vise avant tout à rendre le travail des équipes pédagogiques plus fluide et davantage aligné avec le fonctionnement réel des formations.

Les membres du Copil saluent cette initiative. La proposition est mise au vote.

La modification du calendrier pour accompagner la note de cadrage des allocations est adoptée à l'UNANIMITE

- Rappel sur la structure des recettes et dépenses de la composante.



Le montant de 158 000 € provenant du CFA, correspond aux droits de dépense générés par les contrats des quatre formations en alternance de la composante.

Il est rappelé que 81 % des recettes de la composante sont issues de l'alternance et que ces diplômes concentrent 54 % des dépenses. En conséquence, un montant d'environ 53 000 € issu de l'apprentissage contribue directement au fonctionnement général de la composante (allocations, dépenses mutualisées, RH, etc.).

Concernant les diplômes universitaires (DU), les droits de dépense s'élèvent à 30 000 €, malgré les nouvelles taxes appliquées cette année par les services centraux. Après déduction de 16 500 € nécessaires au bon fonctionnement des DU, le solde revenant à la composante est de 13 500 €. Un rendez-vous avec la gouvernance avait été annoncé afin de demander une exonération de la part « patrimoine » des frais de gestion appliqués au DU *Chef de projet en alimentation durable* et que cette demande a été acceptée. Les montants concernés ont donc été récupérés.

Par ailleurs, l'hypothèse d'un appel des reliquats N-2 du CFA évoquait au Copil précédant s'est révélé impossible, 100 % des fonds ayant été appelés sur l'exercice 2023-2024.

Le budget de la composante, ne faisant pas, à ce jour, l'objet d'une affectation spécifique s'élève à hauteur de 27 000 €. La direction souligne que ce montant correspond approximativement à la somme nécessaire au maintien de la prime d'intéressement des collègues BIATSS. Il est proposé de réserver dès à présent cette enveloppe à cet usage. Ce montant pouvant encore évoluer, aucun vote n'est posé sur cette proposition, qui reçoit néanmoins un avis favorable des membres du COPIL.

La direction a également déjà validé plusieurs dépenses spécifiques, comme l'acquisition d'un lecteur optique pour les enseignements de psychologie. Certains élus interrogent sur la pertinence de cet achat, en suggérant le recours aux tablettes numériques ou à la plateforme ExaNum, en indiquant qu'une organisation en deux groupes pourrait permettre de répondre aux besoins. Mme Fanny Verkampt précise que même si personnellement elle n'utilise pas le lecteur optique, et ce, au profit de ExaNum car il s'agit d'un logiciel ouvert directement disponible via l'ENT, le lecteur représenterait une solution moins coûteuse en termes de papier, les grilles de réponses non utilisées pouvant servir pour d'autres épreuves. Des difficultés spécifiques liées aux enseignements de psychologie sont également évoquées par M. Bruno De Caraco-responsable de la licence.

Pour finir, une précision est apportée concernant les reliquats de la taxe d'apprentissage qui, bien qu'initialement annoncés comme mobilisables, seront finalement conservés par la direction financière de l'université.

3- Droits différenciés

Mme Fanny Verkampt prend la parole pour faire un retour sur le sondage auprès des étudiants et étudiantes extracommunautaires, réalisé par les élus étudiants du COSP sous le pilotage de Chloé Barranco, comme il l'avait été décidé lors d'un COSP précédant. Mme Fanny Verkampt tient à souligner que parler des droits différenciés dans le cadre d'échanges autour du budget la gêne fortement, mais que sa fonction et la situation l'exigent.

La démarche lancée par la direction vise à engager une réflexion sur le titrage des frais différenciés et leur éventuelle mobilisation dans le cadre de la politique d'accueil des étudiants et étudiantes extracommunautaires.

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte évolutif à deux niveaux :

- d'une part, les travaux de l'établissement sur la définition de critères d'exonération des frais d'inscription (CA du 12/05/2026)
- d'autre part, la structuration progressive d'une politique de bourses.

À l'échelle de la composante, et en l'absence de garantie de reconduction pluriannuelle des dispositifs de soutien, il n'a pas été engagé de chantier de mise en place d'une bourse interne type ODYSSEE, la pérennisation d'un tel dispositif étant essentielle à son bon fonctionnement.

En revanche, la direction souhaite avoir des échanges étroits et réguliers avec les membres de l'EUR siégeant au CA et au CAC pour connaître très tôt les critères retenus pour la mise en place de bourses et agir de façon stratégique au niveau de la composante pour les étudiant.e.s extracommunautaires de nos formations. Cette anticipation permettrait d'adapter les dispositifs d'accompagnement de ces étudiant.e.s, notamment en développant, le cas échéant, des partenariats avec les établissements d'origine dont ils et elles sont issu.e.s.

L'enquête réalisée présente cependant plusieurs limites méthodologiques : absence de conformité stricte aux standards des SHS, biais de diffusion (CROUS, résidences, réseaux sociaux) et incertitude sur l'appartenance des répondants à la composante ODYSSEE. L'échantillon reste limité mais partiellement exploitable à l'échelle de la composante (39 étudiants concernés à ODYSSEE, 18 réponses complètes).

Les résultats mettent en évidence plusieurs difficultés majeures :

- Conditions socio-économiques et matérielles
 - o 3/4 des répondantes, répondants travaillent et ne bénéficient pas de bourses de leur pays d'origine.
 - o Difficultés importantes liées au logement, à l'équipement informatique et à l'accès à internet.
- Compréhension de l'organisation universitaire
 - o Plus de 75 % déclarent des difficultés de compréhension du fonctionnement de l'université.
 - o Les principales difficultés concernent la scolarité, les outils pédagogiques (Moodle) et les dispositifs d'aide sociale.
- Organisation des études
 - o Plus de 75 % rencontrent des difficultés liées à l'organisation des formations.
 - o Les points critiques concernent le rythme et la compréhension des cours.
- Aides et accompagnement
 - o Les 3/4 déclarent ne pas avoir reçu d'aide pour surmonter ces difficultés.
 - o Lorsqu'elle existe, l'aide provient principalement des pairs, puis des personnels de l'établissement.
 - o La présence d'un agent de la préfecture à l'université est jugée positivement.
- Intégration et vie étudiante
 - o Difficultés d'intégration signalées par plus de 75 % des répondants notamment concernant les interactions entre promotions.
 - o Des pistes d'actions sont évoquées (parrainage, activités collectives, dispositifs de type ETI PhD track).
- Compétences linguistiques
 - o Un tiers des réponses mentionne des difficultés en français, principalement à l'écrit et à l'oral

Le sondage révèle également que l'exonération des frais d'inscription a été un élément important pour permettre l'inscription.

En conclusion, les difficultés exprimées semblent se concentrer sur :

- La scolarité
- L'organisation de la formation (interaction avec les équipes pédagogiques, compréhension et rythme des cours)
- Le logement locatif
- Le matériel informatique
- La mise à disposition de personnes ressources pour lever les difficultés

Plusieurs leviers d'action ont d'ores et déjà été identifiés par la direction et mise à la discussion. Certains se concentrent exclusivement sur les étudiants et étudiantes extracommunautaires :

- Un soutien RH pour accompagner les les étudiant.e.s à leur arrivée
- Des ateliers de rentrée (visite du campus, présentation ENT & Moodle, etc.). Cela viendrait compléter le dispositif qui sera proposé au sein du portail SHS à la rentrée via le dispositif ARE.
- Un bonus engagement pour les étudiant.e.s parrains et marraines pour structurer un accompagnement par les pairs
- Renforcement des liens avec la préfecture
- Prêt de matériel informatique (ordinateur, clé 5G). Il conviendrait ici de prendre attache avec la DSI pour avoir notamment son accord pour un accompagnement (achat et suivi du matériel). Cette option sera réaliste pour une composante de notre taille si le parc de

matériel prêté n'excède pas 20 ordinateurs portables. Il conviendrait de prévoir un budget pour le renouvellement du parc d'ici à 5 ans.

D'autres leviers pourraient être à destination de tous les étudiants et toutes les étudiantes dans la mesure où il est rappelé que l'usage des frais différenciés est, depuis cette année, défléchée sous réserve de servir toutefois à l'amélioration des conditions de travail et d'études des étudiant.e.s et de la réussite étudiante :

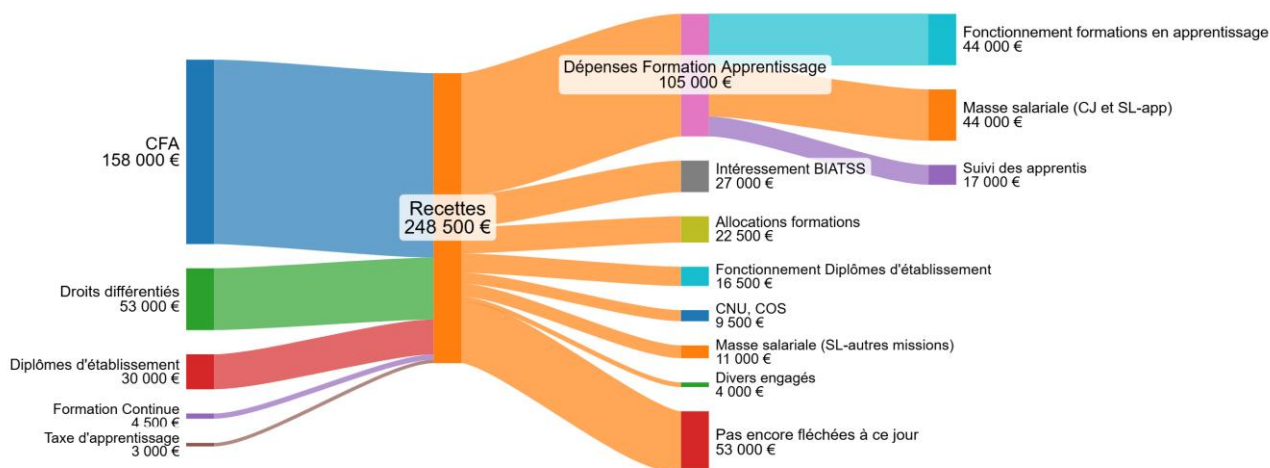
- Augmenter les allocations aux formations
- Participation à l'amélioration du campus
- Salle de coworking équipée en matériel informatique, réservable par les étudiant.e.s (porte digicode)

Plusieurs pistes sont donc discutées :

- La piste de la préfecture est soumise à des réserves notamment au regard des difficultés identifiées par le CNRS notamment
- Mobilisation ou renforcement du parc informatique de la BU tout en veillant à limiter les redondances avec des dispositifs déjà existant (p.ex, achat de matériel sur les allocations aux formations) ;
- Articulation avec les ordinateurs déjà déployés sur le campus pour les examens (environ une vingtaine), avec un enjeu d'harmonisation des usages hors période d'évaluation ;
- Réflexion sur l'usage des salles de coworking et des espaces partagés.

Une prise de contact avec les collègues du Campus et de la BU sera nécessaire pour étudier la faisabilité de ces propositions

Une présentation du nouveau budget est effectuée, incluant l'intégration des droits différenciés.



Une discussion s'engage sur l'affectation de ces ressources : doivent-elles être fléchées spécifiquement vers les étudiantes et étudiants extracommunautaires ou intégrées plus largement dans le fonctionnement de la composante ?

Il est exprimé la nécessité d'un fléchage prioritaire vers ce public cible.

Dans ce sens, Mme Isabella Feroni rappelle que certains dispositifs existants, notamment les ateliers de rentrée (ARE), sont financés par le central et ne peuvent être ciblés sur une seule population. Elle souligne que les difficultés rencontrées par ces étudiants sont similaires à celles des autres publics, mais apparaissent souvent décalées dans le temps et amplifiées

Il est ainsi proposé de développer :

- une seconde session d'ateliers d'accueil, spécifiquement dédiée à ces étudiants, organisée plus tard dans l'année (vers mi-novembre)
- un renforcement du tutorat, via une augmentation des contrats étudiants dédiés. La question de leur supervision restant à définir.

Une vigilance est également exprimée sur la nécessité de renforcer l'accompagnement à l'utilisation des compétences transversales, certains étudiants ne recevant pas ou ne comprenant pas les informations liées à ces dispositifs.

Mme Barbara Meazzi indique qu'un dispositif d'accompagnement des étudiant.e.s extracommunautaires existe déjà au sein de l'EUR CREATES, incluant un appui administratif (préfecture, logement, intégration universitaire), assuré par une chargée dédiée. Cette expérience est jugée particulièrement positive. M. Julien Andrieu propose d'engager un échange avec l'EUR CREATES afin d'envisager une mutualisation ou un renforcement coordonné des dispositifs, ainsi qu'une possible extension du rôle de cette personne à l'échelle de la composante.

Mme Fanny Verkampt propose une hiérarchisation des priorités :

1. la mise en place d'un dispositif d'accueil et de découverte en début d'année via des contrats étudiants
2. l'accès au matériel informatique
3. le développement des espaces de coworking (priorité ciblée sur les étudiants extracommunautaires)

Les actions liées à l'amélioration générale du campus et aux allocations apparaissent comme moins prioritaires dans l'immédiat.

Plusieurs pistes complémentaires sont évoquées :

- possibilité d'une permanence d'accompagnement juridique dans le cadre de la clinique juridique, notamment pour les démarches préfectorales (proposition accueillie favorablement)
- nécessité de structurer un kit d'accueil spécifique pour les étudiantes et étudiants extracommunautaires ;
- réflexion générale sur les critères de sélection et la temporalité des dispositifs (accueil, examens, accompagnement continu)

Les échanges mettent en évidence la nécessité de structurer une politique d'accompagnement cohérente et lisible.

Il est donc mis au vote le titrage des droits différenciés pour l'année 2025-2026

Le COPIL est favorable au titrage des droits différenciés à l'unanimité moins 1 abstention

Les membres du Copil expriment toute leur confiance envers la direction pour piloter au mieux leur utilisation.

4- Informations et questions diverses

- Rappel du Plogging prévu le 9 mai par les étudiants et étudiantes de l3 pluridisciplinaires
- Rappel de la journée scientifique commune entre HEALTHY et ODYSSEE prévu le 11 juin sur le Campus Saint Jean d'Angely

La séance est levée à 12h05

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Société et Environnement
Directeur
Julien ANDRIEU